

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2019





TABLE DES MATIERES

LE SIDOMPE	4
Les compétences	4
Statuts	4
Trésorier	4
Le territoire	5
Le Sidompe et ses collectivités territoriales	6
Caractéristiques du territoire	6
Répartition des compétences exercées	6
Elus locaux	7
Agents territoriaux	7
Les déchets pris en charge par le Sidompe	8
L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE	9
Tonnages de déchets traités	10
Les tarifs d'incinération au 1 ^{er} avril 2019	10
La TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes)	10
Valoriser les déchets résiduels	11
Produire du chauffage urbain	11
Générer de l'électricité	12
Valoriser les matériaux issus de l'incinération	13
Tonnages des REFIOM et MACHEFERS	13
Valoriser les mâchefers	13
Eliminer les REFIOM	13
LE CENTRE DE TRI	14
La capacité du centre tri	14
Les tonnages entrants au centre de tri	14
Les tarifs au 1 ^{er} avril 2019	14
Les caractérisations	14
Trier pour recycler	16
LA SENSIBILISATION ET LA PREVENTION	17
L'insertion professionnelle	17
Les visites du centre de tri	17
LES SOUTIENS FINANCIERS	18
La vente des matériaux recyclables	18
Les soutiens CITEO	19







	IB: 070 207000070 20200000 BEE_202
Les soutiens du papier	19
Les soutiens des emballages recyclables	19
Les soutiens du mobilier	22
LES ELEMENTS FINANCIERS	24
Le compte administratif 2019	24
Le fonctionnement	25
Les investissements	25
CONCLUSIONS	26
Les performances de recyclage	26
Les bénéfices environnementaux du recyclage	27
LFXIOUF	28

Affiché le



LE SIDOMPE

Les compétences

Depuis 1961, le SIDOMPE traite et valorise les déchets ménagers de ses collectivités. Sa gestion exigeante l'amène à évoluer constamment pour améliorer ses capacités de traitements et ses performances environnementales.

Statuts

De part ses statuts, le SIDOMPE a pour objet la création et l'exploitation d'installations traitement de déchets ménagers et autres déchets assimilés, ainsi que de végétaux, des collectivités adhérentes.

Ce traitement concerne notamment le stockage, le tri, l'incinération, la valorisation matière et énergétique...

Le SIDOMPE conserve la possibilité d'organiser, éventuellement, la collecte des déchets sous toutes ses formes, chaque collectivité ayant la faculté d'adhésion, ou non.

Depuis 2015, le SIDOMPE a décidé, par délibération, d'organiser et de prendre en charge financièrement, le transport aller/retour en autocar des groupes de personnes (adultes et/ou enfants). Ces visites pédagogiques sont effectuées ou organisées par les mairies, les établissements scolaires, de ses collectivités sur son site de Thiverval-Grignon (ZA du Pont Cailloux - Route des Nourrices).

Trésorier

Les fonctions du Trésorier du Sidompe sont exercées par le Trésorier Principal de Montfort l'Amaury depuis le 1^{er} janvier 2018 :

Trésorerie Principale de Montfort l'Amaury 1 rue des Combattants 78490 MONTFORT-L'AMAURY

2018

Le centre de Valorisation des déchets devient une Unité de Valorisation Energétique.

2015

Prise en charge financière du transport pour les adhérents afin de favoriser les visites pédagogiques du centre de tri.

2014

Création de l'exposition « La Grande Aventure du Recyclage » et travaux d'extension des locaux administratifs.

2008

Ouverture du centre de tri.

2004

Le SIDOMPE devient un syndicat mixte regroupant des communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

31 décembre 2004. Transformation validée par arrêté inter préfectoral des 5 juin et 23 juillet 2004.

1984

L'usine devient un Centre de Valorisation.

1974

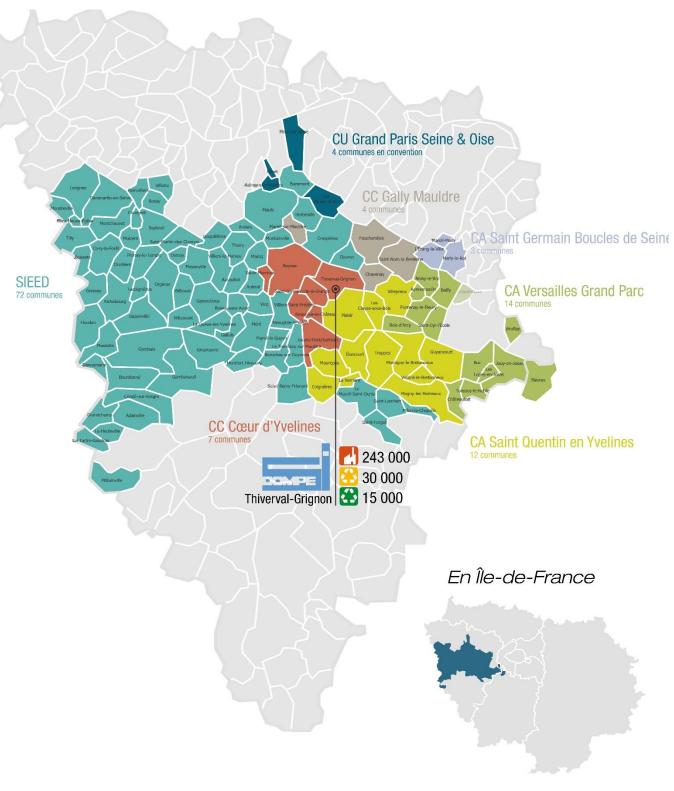
Ouverture de l'usine d'incinération.

1961

8 communes des Yvelines se regroupent pour créer et exploiter une décharge contrôlée d'ordures ménagères. Arrêté préfectoral du 4 mars 1961 - Bois-d'Arcy, Les Clayes-sous-Bois, Elancourt, Fontenay-le-Fleury, Neauphle-le-Vieux, Noisy-le-Roi, Plaisir et Villepreux.



Le territoire



Capacités autorisées



Incinération



Centre de tri



Verre

20 km

© L'INSTITUT PARIS REGION, ORDIF

Sources: L'Institut Paris Region, ORDIF











Le Sidompe et ses collectivités territoriales

Le Sidompe traite les déchets ménagers et assimilés de 116 communes, regroupant 467 446 habitants (estimation INSEE population municipale au 1er janvier 2019).

Parmi les 7 collectivités du territoire, 6 sont adhérentes pour 112 communes et 1 collectivité (Communauté Urbaine GRAND PARIS SEINE ET OISE) a signé une convention de traitement des déchets pour 4 de ses communes.

La nouvelle composition du territoire du Sidompe a été actée par arrêté préfectoral du 23 juin 2016. Le territoire du Sidompe est très hétérogène. La moitié de la superficie est constituée de communes rurales, mais plus des trois quarts de la population réside en zone semi-urbaine et urbaine.

Caractéristiques du territoire

Caracteristique	s du terr	itoire			
	Nombre de communes	% d'habitat collectif au 01/01/2020	Nombre de communes du Sidompe	NOMBRE D'HABITANTS POPULATION MUNICIPALE INSEE au 01.01.2019	Part de population / Sidompe
		COLLE	CTIVITES ADHE	RENTES	
SAINT QUENTIN EN YVELINES CA	12	62 %	12	229 369	49 %
CA VERSAILLES GRAND PARC	18	63 %	14	99 898	21 %
SIEED	72	14 %	72	73 753	16 %
CA SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE	19	64 %	3	24 172	5 %
CC CŒUR D'YVELINES	31	23 %	7	23 153	5 %
CC GALLY MAULDRE	11	9 %	4	11 302	2 %
COLLECTIVITES ADI	HERENTES	51%	112	461 647	99 %
		COLLECTI	VITES SOUS CO	NVENTION	
CU GRAND PARIS SEINE ET OISE	73		4	5 799	1 %
			TOTAL		
SIDOMPE			116	467 446	100 %

Répartition des compétences exercées

	Ordures	ménagères		Verre	Papiers	graphiques	Emballages	ménagers	Déchets en déchèterie	Déchets verts	Encombrants	Déchets dangereux	Déchets des services techniques
Mode d'organisation	PAP	AV	PAP	AV	PAP	AV	PAP	AV					
COLLECTE													
TRAITEMENT													

Opérations assurées par le Sidompe Opérations assurées par l'EPCI de collecte

ID: 078-257800375-20200309-DEL_2020_03_06-BF

Affiché le



La Vie du Syndicat

Elus locaux

Le Sidompe est administré par un comité syndical composé d'élus locaux représentant les collectivités adhérentes, dans la même représentation que les communes (112).

Le comité est composé d'**un** délégué titulaire et d'**un** délégué suppléant par commune. Son rôle est de :

- voter les budgets,
- fixer les modalités de gestion du Sidompe,
- définir la politique du Syndicat et décider des investissements à réaliser,
- délibérer sur les demandes d'adhésion ou de retrait des collectivités,
- élire parmi ses membres les quinze membres de son Bureau, ainsi que les membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Le bureau est composé d'1 Président, de 4 Vice-Présidents et de 10 Assesseurs.

Agents territoriaux

Le SIDOMPE est composé de 3 agents :

- 1 Attachée principale détachée sur l'emploi de Directrice Générale des Services
- 1 Rédactrice principale de 1ère classe
- 1 Technicienne principale de 2^{ème} classe

Réunions publiques

Les réunions du Comité Syndical sont précédées de séances de travail des membres du bureau qui étudient les dossiers soumis au vote du Comité syndical.

Les comptes rendus des réunions publiques du Comité Syndical sont adressés dans leur intégralité aux Présidents des collectivités adhérentes ainsi qu'aux délégués titulaires et suppléants.

11 AVRIL 2019

18 MARS 2019

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE

LA SEANCE DU 4 DECEMBRE 2018

INFORMATIONS GENERALES DU

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE

16 DECEMBRE 2019

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA

LA SEANCE DU 18 MARS 2019 INFORMATIONS GENERALES DU PRESIDENT

- ECO-EMBALLAGES : PRESENTATION DU LIQUIDATIF 2017
- ECO-FOLIO : PRESENTATION 2017
- ECO-MOBILIER

FINANCES

- COMPTE DE GESTION 2018
- COMPTE ADMINISTRATIF 2018
- AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXFRCICE 2018
- RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2018
- BUDGET PRIMITIF 2019
- TARIF D'INCINERATION DES ORDURES MENAGERES ET AUTRES DECHETS ASSIMILES
- TARIF DE TRAITEMENT DES EMBALLAGES MENAGERS AU CENTRE DE TRI

QUESTIONS DIVERSES ...

ADMINISTRATION GENERALE

SEANCE DU 11 AVRIL 2019

- DECISIONS DU PRESIDENT

PRESIDENT

2019-2023

INFORMATIONS GENERALES DU

- DEMANDE DE RETRAIT DU SIDOMPE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE (CCHVC) POUR LA COMMUNE DU MESNIL ST DENIS - CU GPS&O: CONVENTION DE COOPERATION POUR LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

- SIGNATURE DU CONTRAT ECO-MOBILIER

- RESSOURCES HUMAINES : ADHESION A LA MISSION D'INSPECTION EN HYGIENE ET SECURITE DU TRAVAIL ET AU SERVICE DE MISSION CONSEIL DU CIG

TRAVAUX D'OPTIMISATION DU CENTRE DE VALORISATION DES DECHETS : FIN DES TRAVAUX

QUESTIONS DIVERSES...

- DECISIONS DU PRESIDENT ADMINISTRATION GENERALE

PRESIDENT

- CIG CONVENTION RELATIVE A L'ACCOMPAGNEMENT DE LA MISE EN PLACE DU REGLEMENT SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD) - MODIFICATION DES STATUTS DU SIDOMPE

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019 :

PRESENTATION DU RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

- BILAN DE L'ANNEE 2018
- LES FINANCES
- LES INVESTISSEMENTS
- ETAT DE LA DETTE
- EVOLUTION DES EFFECTIFS

QUESTIONS DIVERSES ...

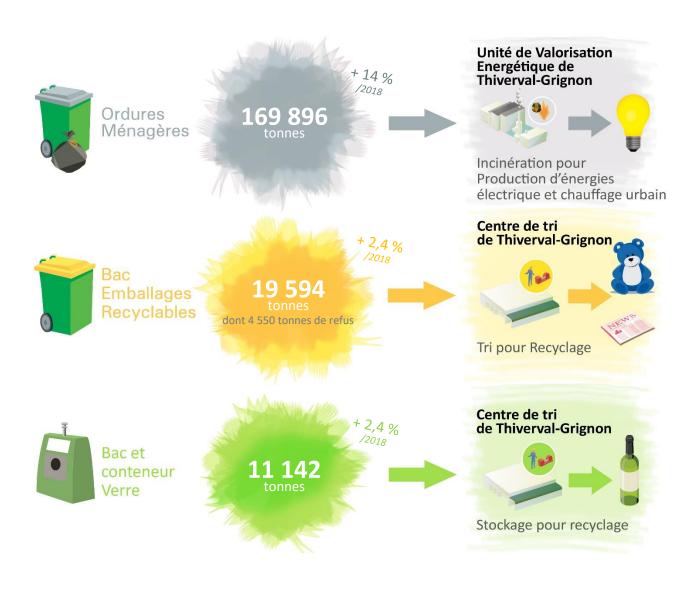




Les déchets pris en charge par le Sidompe

Installation de traitement	Type de déchet	Capacité Max.	Maitrise d'ouvrage	Exploitant	Valorisation réalisée
Unité de Valorisation Energétique	Déchets ménagers	243 000 tonnes	Sidompe	CNIM TG	 Production d'électricité Production de chaleur pour réseau urbain Recyclage des métaux issus des mâchefers
Centre de tri	Multi- matériaux	30 000 tonnes	Sidompe	CNIM TG	- Recyclage matières
de collecte sélective	Emballages en verre	15 000 tonnes	Sidompe	CNIM TG	- Recyclage verre

Qu'ils proviennent d'entreprises, de collectivités adhérentes ou de collectivités non adhérentes, le Sidompe reçoit des déchets et les dirige vers ses unités de traitement :





L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE

Travaux d'optimisation



Les travaux d'optimisation énergétique du marché de Conception, Réalisation, Exploitation Maintenance (CREM) sont terminés.

Ils se sont déroulés conformément au planning prévu et l'enveloppe financière de 85 000 000 euros HT est respectée.

L'ancien Centre de Valorisation des Déchets (CVD) est devenu l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) de THIVERVAL-GRIGNON.

Les conséquences sont bien évidemment positives :

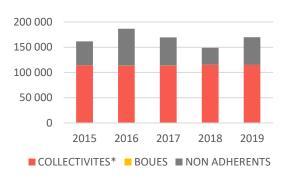
- → au niveau environnemental avec l'augmentation de la valorisation énergétique issue de l'incinération des déchets, l'amélioration de la performance afin d'atteindre le seuil de critère R1 (Recovery One) européen, l'amélioration du traitement des fumées avec la réduction, voire la suppression du panache et réduction de la teneur en oxydes d'azote (NOx),
- → au niveau financier avec d'une part, une baisse substantielle de la TGAP pour les collectivités, et d'autre part, l'augmentation significative des recettes électriques qui financeront en grande partie les emprunts nécessaires à la réalisation des travaux.

A partir de janvier 2020 le hall de présentation de l'Unité de Valorisation Energétique, proposera une exposition permanente. Le parcours pédagogique entraînera les visiteurs au cœur de l'usine et viendra compléter la visite du centre de tri.



Tonnages de déchets traités

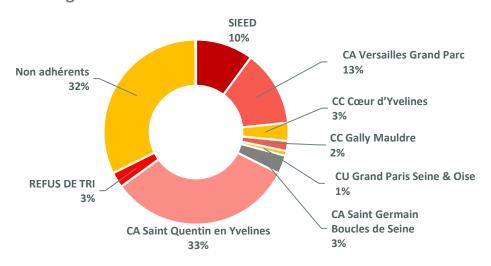
	COLLECTIVITES*	BOUES DE STEP	NON ADHERENTS	TOTAL
2015	114 346	68	47 247	161 661
2016	113 425	401	72 748	186 574
2017	113 522	76	55 825	169 423
2018**	115 189	0	33 809	148 998
2019**	114 972	181	54 743	169 896



^{*} Tonnages issus des collectivités adhérentes et des 4 collectivités de la CU GPS&O. Ces tonnages comportent les ordures ménagères et assimilées, et tous les refus de tri.

Le tonnage de déchets incinérés estimé à 186 000 tonnes n'a pas été atteint puisque le tonnage réellement valorisé est de 169 896 tonnes. Cette baisse de tonnage est due aux travaux d'optimisation de l'Unité de Valorisation qui ont contraint l'exploitant à limiter les apports à certaines périodes.

Provenance des tonnages entrants



Les tarifs d'incinération au 1er avril 2019

Collectivités adhérentes au SIDOMPE :	74,10 € HT / TONNE
Entreprises privées, administrations, collectivités	78,20 € HT / TONNE
non-adhérentes et services divers :	70,20 € 111 / TONNE

La TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes)

Ainsi que prévu par la loi de finances 2009, la TGAP est appliquée sur chaque tonne de déchets réceptionnés dans une installation d'incinération de déchets ménagers et assimilés. Grâce aux travaux d'optimisation énergétique de l'UVE, la TGAP qui s'applique en 2019 a été divisée par 4.



^{**} Les travaux d'optimisation ont perturbé le fonctionnement normal de l'usine ce qui a entraîné un déficit de tonnages d'ordures ménagères.



Affiché le

ID: 078-257800375-20200309-DEL_2020_03_06-BF

Valoriser les déchets résiduels

L'Unité de Valorisation Energétique est une usine d'incinération où les ordures ménagères deviennent une ressource.

Produire du chauffage urbain

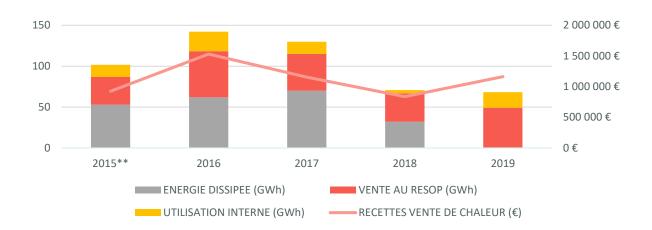
Grace à un échangeur de chaleur, le réseau de vapeur de l'UVE chauffe le réseau de chaleur urbain du RESOP (ville de Plaisir), en fonction des besoins. Ses tuyaux d'eau à 120 °C circulent sous les rues pour alimenter en chauffage et en eau chaude de nombreux bâtiments de la ville de Plaisir (équivalents à 5500 logements), qui bénéficient ainsi d'un mode de chauffage écologique et économique depuis plus de 30 ans.

Une partie de la chaleur est également utilisée en interne, dans l'usine.



	ICTION DE UR (GWh)	ENERGIE DISSIPEE (GWh)	UTILISATION INTERNE (GWh)	VENTE AU RESOP (GWh)
2015*	102	53	15	34
2016	142	62	24	56
2017	130	70	15	45
2018**	71	32	4	35
2019**	107	0	19	49

VENTE AU RESOP (GWh)	Prix de vente moyen d'1 Mwh	RECETTES CHALEUR (€)
33,705	27,43 €	924 528,15 €
56,241	27,21€	1 530 631,10 €
44,881	25,72 €	1 154 382,00 €
34,878	24,00€	837 072,00 €
49,187	23,61 €	1 161 635,66 €



^{*} Suite au sinistre intervenu au Centre de Valorisation début 2015 (incendie), il y a eu très peu de production d'énergie de février à mai, aucune production en mars et avril, avec un retour à la normal au mois de juin 2015.

^{**} Les travaux d'optimisation ont perturbé le fonctionnement normal de l'usine ce qui a entraîné un déficit de tonnages d'ordures ménagères.



Générer de l'électricité



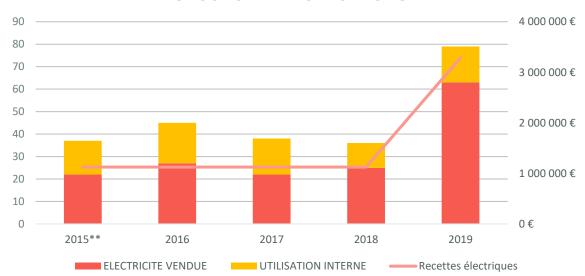
La chaleur dégagée par la combustion des déchets est transformée dans un turboalternateur pour produire 80 000 MWh/an d'électricité.

Grâce à cette grande production, l'UVE et le centre de tri sont totalement autonomes en énergie.

Le surplus est vendu à EDF, et les recettes annuelles seront à terme de l'ordre de 3 à 4 millions d'euros.

PRODUCT D'ELECTRI (GWh	CITE	ELECTRICITE VENDUE (GWh)	AUTOCONSOMMATION (GWh)	RECETTES ELECTRIQUES
2015*	37	22	15	1 125 000 €/an
2016	45	27	18	1 125 000 €/an
2017	38	22	16	1 125 000 €/an
2018**	36	25	11	1 125 000 €/an
2019**	79	63	16	3 286 524 €/an

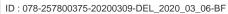
PRODUCTION D'ELECTRICITE en GWh



^{*} Suite au sinistre intervenu au Centre de Valorisation début 2015 (incendie), il y a eu très peu de production d'énergie de février à mai, aucune production en mars et avril, avec un retour à la normal au mois de juin 2015.

^{**} Les travaux d'optimisation ont perturbé le fonctionnement normal de l'usine ce qui a entraîné un déficit de tonnages d'ordures ménagères.

Affiché le



Valoriser les matériaux issus de l'incinération

Le Sidompe s'emploie à réduire l'enfouissement des déchets en favorisant le recyclage. Au final, seuls les REFIOM, qui représentent 3,37 % du poids total des déchets traités, ne peuvent pas être valorisés.

Tonnages des REFIOM et MACHEFERS

	Résidus d'inc		HEFERS écupérés en so	REFIOM Résidus de l'Epuration des Fumées	
	MACHEFERS	Dont ACIER	Dont ALUMINIUM	FERRAILLE	d'Incinération des Ordures Ménagères
2015	28 313,06 T	746,36 T	282,14 T	2 074,60 T	4 082,26 T
2016	33 188,78 T	750,38 T	382,82 T	2 448,30 T	4 688,30 T
2017	30 298,04 T	302 T	295 T	2 898 T	4 308,79 T
2018	26 705,30 T	195 T	117 T	2 368 T	3 404,18 T
2019	27 515,12 T	323,74 T	261,18 T	3 165,74 T	5 720,50 T

Valoriser les mâchefers



Les mâchefers sont les résidus d'incinération récupérés en sortie de four. Ils sont composés de verre, silice, alumine, calcaire, chaux, métaux ferreux et non-ferreux, sels, eau et composés organiques...

Ils représentent 18 % à 20% du poids des ordures ménagères incinérées.

Ferraille	Mâchefers	Acier & Aluminium
3 165,74 T	27 515,12 T	Acier : 323,74 T Aluminium : 261,18 T
Après l'incinération la ferraille incinérée est isolée des mâchefers par un déferrailleur (tambour	Les mâchefers sont transférés sur une plateforme qui permet de les transformer en	L'acier et l'aluminium encore contenus dans les mâchefers sont transportés chez nos repreneurs pour être recyclés.
magnétique). La recette de 99 405,93 € est entièrement reversée aux collectivités.	matériaux inertes après maturation.	Les recettes sont conservées par l'entreprise de valorisation des mâchefers, conformément aux clauses de son marché.
La ferraille est rachetée par la société SUEZ.	Les mâchefers sont valorisés par VALOMAT.	L'acier est racheté par la société SUEZ et l'aluminium par la société CORNEC.
Recyclage	Utilisation à 100% en sous- couche routière	Recyclage

Eliminer les REFIOM



Les Résidus d'Epuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères sont constitués des résidus issus du dépoussiérage et du lavage des gaz (cendres, gâteaux de filtration, réactifs). Ils représentent 3,37 % du tonnage des ordures ménagères incinérées. Ils sont évacués par SUEZ et éliminés à l'ISDD de VILLEPARISIS (77).

Affiché le



ID: 078-257800375-20200309-DEL_2020_03_06-BF

LE CENTRE DE TRI

La capacité du centre tri

Capacité annuelle du centre de tri de 45 000 tonnes :

- 27 000 tonnes de déchets recyclables secs
- 15 000 tonnes de verre
- 3 000 tonnes de déchets d'emballages non ménagers

Les tonnages entrants au centre de tri

en tonnes	PAPIERS	EMBALLAGES	MULTIMATERIAUX	S/ TOTAL SANS LE VERRE	VERRE	TOTAL AVEC LE VERRE
2015	975,86	1 218,02	17 402,71	19 596,59	10 700,94	30 297,53
2016	804,36	1 183,06	17 479,40	19 466,82	10 596,68	30 063,50
2017	593,72	738,66	18 026,35	19 358,73	10 697,85	30 056,58
2018	181,82	342,12	18 711,48	19 235,42	10 866,04	30 101,46
2019	-	-	19 593,50	19 593,50	11 142,30	30 735,80

Le total des tonnages entrants de l'année 2019 est de 30 735,80 tonnes, un résultat **supérieur** à celui des années précédentes.

Toutes les collectivités sont collectées en bi-Flux (multi-matériaux en bac).

Les tarifs au 1er avril 2019

	Multi-matériaux	Emballages en verre	
Collectivités adhérentes au SIDOMPE	154 €	10 €	
Collectivités non-adhérentes et services divers	165€	11€	
Entreprises privées, administrations	103 €	116	

Les caractérisations

La caractérisation consiste à déterminer de façon précise le contenu d'une benne d'emballages ménagers pour une collectivité, en effectuant une répartition par matériaux.

Au cours de l'année 2019, 137 caractérisations ont été effectuées :

- **97 caractérisations** qui servent au SIDOMPE à effectuer la répartition des recettes entre EPCI en fonction de la performance de tri et à contrôler la qualité du gisement.
- **40 caractérisations supplémentaires** demandées par des collectivités, afin de pouvoir effectuer des études ponctuelles sur leur collecte sélective.



ID: 078-257800375-20200309-DEL_2020_03_06-BF



Les matériaux sortants du centre de tri

Sur les 30 735,80 tonnes réceptionnées au centre de tri, 26 111,53 tonnes de déchets ont été reprises par les entreprises de recyclages en 2019, les 4 549,80 tonnes de refus de tri ont été valorisées par incinération à l'UVE.

	REPRENEURS	2015	2016	2017	2018	2019
VERRE	SAINT GOBAIN	10 555,70	10 555,54	10 654,48	10 550,46	11 201,72
CARTONS	CDIF	4 313,58	4 783,55	4 922,70	5 333,17	5 685,42
TETRA	CDIF	236,84	210,60	189,74	216,94	168,66
ALUMINIUM	CORNEC SA	29,06	27,42	27,16	28,52	29,56
ACIER	SUEZ	448,47	480,14	441,58	417,32	461,65
PAPIERS	NORSKE SKOG	5 959,46	5 607,87	5 323,00	4 923,30	4 545,78
PET CLAIR	PAPREC	981,70	1 018 ,18	997,23	984,78	1 020,52
PET FONCE	PAPREC	335,48	352,50	325,06	357,52	348,16
PEHD	PAPREC	508,64	492,64	421,50	530,68	503,78
GDM	GDE, 3VR, Bel Fibres	1 891,51	2 067,20	1 924,34	2 181,81	2 146,28
REFUS DE TRI	Valorisation énergétique	4 238,20	3983,40	4 153,70	4 378,32	4 549,80
TOTAL*		29 498,64	29 579,05	29 380,49	29 902,82	30 661 33

^{*}L'écart entre les tonnages entrants et les tonnages sortants, est dû à la freinte (perte de tonnages due à l'érosion, dispersion des poussières, évaporation ...) et également à la différence de stock d'emballages présents en début et en fin d'année.

Les tonnages des matériaux sortant du centre de tri sont en général en augmentation par rapport à ceux de l'année 2019, notamment en raison des 650T de verre recyclé.

Pour le carton, on observe chaque année une augmentation des apports de cartons recyclés (+350T en 2019). Par rapport à 2015, le tonnage des cartons recyclés a augmenté de presque 1 400T, alors que le papier recyclé baisse dans les mêmes proportions chaque année (-375T). Le TETRA a baissé de 50T.

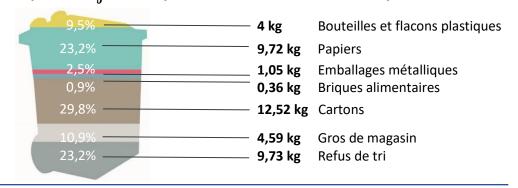
Le tonnage du PET FONCE et du PEHD reste stable et celui du PET CLAIR est en augmentation par rapport à 2018.

Les métaux ferreux ont connu une augmentation de leur tonnage.

Les gros de magasins (GDM) concernent les papiers et les cartons non repris par nos repreneurs, car ils ne répondent pas à leurs critères de prescriptions techniques minimales. Leur évacuation a été compliquée tout au long de l'année 2019, notamment en raison de la fermeture du marché chinois. Notre exploitant CNIM TG est chargé de leur revente, conformément aux dispositions prévues dans le marché d'exploitation du centre de tri signé en juillet 2008. Une partie de cette recette est versée au SIDOMPE qui la reverse en totalité aux collectivités.

Les refus de tri sont en constante augmentation depuis 2017. En effet, on constate que la qualité du tri est en baisse, notamment par l'apport de plastique autres que les bouteilles et les flacons, qui ne sont pas encore repris sur notre centre de tri, qui n'est pas encore passé en extension des consignes de tri tout plastique.

Composition moyenne d'une poubelle de tri d'un habitant du Sidompe:



Affiché le

ID: 078-257800375-20200309-DEL_2020_03_06-BF

Trier pour recycler

TONNAGES ENTRANTS

TONNAGES SORTANTS |

RECYCLAGE

Le centre de tri recoit 30 735,80 T de déchets, dont :





Fabrication de produits en verre

- Usine Guerin à Andrezieux Boutheon (42) Usine Samin à Rozet Saint Albin (02)

VERRE

11 142,30 t



24 kg/ habitant



Papiers 4 546 t



Fabrication de papier journal

Recyclage par NORSKE SKOG Usine de Golbey (88)



Aluminium 30 t



Fabrication d'objets en aluminium

Recyclage par CORNEC Usine de Lagny-sur-Marne (77)



Acier 462 t



Fabrication d'objets en acier

Recyclage par SUEZ Usine d'Isigny-le-Buat (50)



Bouteilles PEHD 504 t



Fabrication d'objets en PEHD

Recyclage par PAPREC Usine France Plastique à Limay (78)



Bouteilles PET foncé

349 t



Fabrication d'objets en PET

Recyclage par PAPREC Usine France Plastique à Limay (78)



19 593,50 t

Bouteilles PET clair 1021 t



Fabrication d'objets en PET

Recyclage par PAPREC Usine France Plastique à Limay (78)



Briques alimentaires (ou tétra): 169 t



Fabrication de papier domestique

Rachat par CDIF Usine de Pierrefitte (93)



Cartons 5 685 t



Fabrication de cartons

Rachat par CDIF Usine de Pierrefitte (93)



Gros de magasins 2 146 t



Fabrication de cartons Recyclage par les entreprises

GDE, 3VR et Bel Fibres



Refus de tri 4 550 t



Valorisation par incinération

Affiché le



ID: 078-257800375-20200309-DEL_2020_03_06-BF

LA SENSIBILISATION ET LA PREVENTION

L'insertion professionnelle

Dans le cadre du marché public d'exploitation du centre tri, les élus du Sidompe ont choisi de s'engager dans une démarche en faveur de l'insertion professionnelle.

Une filiale dédiée, CNIM Insertion, a été créée à cet effet en 2008 par notre exploitant. Elle emploie et aide dans leurs démarches socio-professionnelles 34 ETP (Equivalent temps plein) et est certifiée Référentiel Qualité AFAQ EI/ETTI depuis 2013.

L'objectif est de fournir des revenus réguliers et de redonner une place dans la société à des personnes fragilisées socialement et en décrochage économique. Travailler dans le centre de tri est un tremplin vers la reprise d'un emploi durable dans d'autres entreprises ou vers la poursuite d'une formation qualifiante pour ces salariés en grande difficulté.

En 2019, 67 % des employés qui ont quitté le centre de tri ont retrouvé un emploi (10 personnes). En 2019, 58 salariés en insertion ont travaillé au centre de tri, dont 28 recrutés en 2019 :

- 34 % de femmes,
- 33 % de séniors,
- 38 % de Demandeurs d'Emploi longue durée,
- 12 % de travailleurs handicapés,
- 36 % issus de « Quartier Prioritaire de la Ville ».

Les visites du centre de tri



Le parcours pédagogique « La Grande Aventure du Recyclage » ouvert depuis mai 2014 a beaucoup de succès auprès des visiteurs. Il permet d'appréhender le monde des déchets de manière ludique et donne une toute autre vision de la collecte sélective, avec le devenir des emballages.

Les visites sont animées par notre exploitant, CNIM TG.

Réservation en ligne www.sidompe.fr

2014

2015

Au cours de l'année 2019, **8 690 personnes ont découvert le centre de tri lors de 209 visites.** Les visiteurs proviennent essentiellement de groupes scolaires, mais on compte aussi des élus, des collectivités, des associations, des particuliers, des bailleurs sociaux, des étudiants, et des centres de loisirs ...

Le SIDOMPE prend en charge la réservation et le financement des cars pour ses collectivités (sous conditions).

8000 8503 8117 8690 8000 5515 6000 3426 4000 1886

2016

2017

2018

Nombre de visiteurs

En 2019, 139 transports en car ont été pris en charge.

Des objets en matériaux recyclés sont offerts à tous les visiteurs habitant sur le territoire.



LES SOUTIENS FINANCIERS

Au Sidompe, une partie des soutiens financiers des Eco-Organismes, et la totalité des recettes liées à la vente de leurs matériaux sont restitués aux collectivités.

La vente des matériaux recyclables

La reprise des matériaux représente une recette de 1 545 471,60 € en 2019. (2018 : 1 731 742,99 €)

Ces sommes perçues ont été intégralement reversées aux collectivités.



Evolution des prix de reprise entre les différents matériaux :

Centre de tri	2015	2016	2017	2018	2019
Verre	244 757,57	246 049,64	250 380,28	252 894,53	273 097,94
Cartons	412 437,24	513 347,20	577 935,31	294 899,78	190 932,63
TETRA				1 518,58	1 180,62
Acier*	171 770,41**	119 034,58	171 576,65	185 840,02	148 783,51
Aluminium	13 425,96	17 780,62	22 239,21	21 538,25	16 331,52
Plastique	471 563,40	432 755,82	256 402,37	487 584,06	475 562,02
Papiers	514 278,38	565 671,54	551 256,99	440 021,97	411 093,23
GDM	113 546,17	145 837,44	144 532,62	47 445,80	28 490,13
Total (en €)	1 922 988,41	2 040 476,84	1 974 323,43	1 731 742,99	1 545 471,60

^{*} acier issu de la collecte sélective et de l'incinération.

L'année 2019 a été aussi compliquée que l'année précédente pour les exutoires de reprise des matériaux, compte tenu de la restriction concernant l'accès au marché chinois, notamment pour le carton, et à la fermeture des frontières hors Europe pour le plastique. Nos repreneurs ont de plus en plus de mal à écouler leur stock et sont donc beaucoup plus exigeants sur la qualité (respect des Prescriptions Techniques Minimales).

Cela a de plus entrainé une chute des prix du marché sur quasiment tous les matériaux.

^{**} ce prix comprend 18 608,72 € d'indemnités d'assurances suite au sinistre.

ID: 078-257800375-20200309-DEL_2020_03_06-BF

Affiché le



Les soutiens CITEO



Les soutiens du papier

Le soutien CITEO-PAPIERS est versé pour soutenir le recyclage des papiers (papiers de bureau, papiers issus de la collecte sélective, GDM). Un nouveau contrat CITEO-PAPIERS au titre de la filière des papiers graphique a été signé à effet du 1^{er} janvier 2018.

Pour l'année 2017 (soutien 2018), le SIDOMPE a déclaré 5 323T de papiers issus de la collecte sélective, 1 924,34T de Gros de Magasins et 44,287T de papiers de bureaux pour une collectivité de la CA SQY. Le montant du soutien donné par CITEO a été de **325 607,84€**, intégralement reversé aux EPCI selon leur performance de tri.

Pour information:

- Soutien année 2016 : 272 164 ,74€ (papiers issus de la collecte sélective : 5 607,87T, GDM : 2 067,20T et papiers de bureaux pour une collectivité de CA SQY : 110,557T).

Les soutiens des emballages recyclables

Un nouveau contrat CITEO – CAP 2022 Barème F a été signé avec effet au 1^{er} janvier 2018. Les données CITEO- EMBALLAGES sont celles de l'année 2018. En effet, toutes les données 2018 ne sont connues qu'à la fin de l'année 2019, au moment du liquidatif.

De plus, suite à la délibération du 13 décembre 2017, le SIDOMPE a modifié la répartition des soutiens reversés aux collectivités et conservés par le SIDOMPE.

CITEO a établi le liquidatif 2018, d'un montant total de <u>3 339 068,03€</u>, qui reprend l'ensemble des soutiens versés au SIDOMPE.

Pour mémoire les montants des liquidatifs de l'ancien contrat CITEO CAP – Barème E étaient :

liquidatif 2017 : 3 223 963,01€
liquidatif 2016 : 3 314 702,51€
liquidatif 2015 : 3 286 332,74€
liquidatif 2014 : 3 307 130,50€

Les principales données du liquidatif 2018 sont les suivantes :

A/ SOUTIEN AU SERVICE DE LA COLLECTE SELECTIVE (SCS) :

Ce soutien a pour objet la valorisation des résultats de recyclage des matériaux issus de collecte sélective, il comprend un soutien de base par tonnes soutenues, auquel s'ajoute un soutien à la performance de recyclage.

Le montant est de <u>2 038 479,95€</u>, qui est intégralement reversé aux collectivités.

B/ SOUTIEN A L'ACTION DE SENSIBILISATION AUPRES DES CITOYENS (SAS) :

Ce soutien a pour objet de donner aux collectivités les moyens d'agir pour la sensibilisation des habitants au geste de tri en améliorant et consolidant la participation des habitants au dispositif. Le montant est de 129 460,20€ intégralement reversé aux collectivités et réparti de la façon suivante :

Affiché le



- Soutien par l'action (SADT) pour les Ambassadeurs du tri : 60 000€ pour 15 ADI

Avec le nouveau barème F, CITEO soutient les ambassadeurs du tri dans la limite de 1 ADT pour 12 000 habitants. Cet agent doit effectuer des missions de communication de proximité sur la collecte et le tri des déchets ménagers, pour un minimum de 43 jours par an. Ce soutien est à présent de 4 000€ par ambassadeur et n'est plus calculé sur les performances de tri des collectivités. Il est reversé aux collectivités en fonction du nombre d'ambassadeurs soutenus par EPCI.

- Année 2017 → 136 443,66€ pour 47 ambassadeurs du tri
- Sensibilisation par la communication (SCOM): 69 460,20€.

Le soutien est désormais de 0,15cts par habitant, et est reversé aux EPCI selon le nombre d'habitants mentionné au contrat (463 068 habitants pour l'année 2018).

Auparavant le soutien était de 2,48€/tonne recyclée de collecte sélective :

- Année 2017 → 47 491,96€

C/ SOUTIEN AUTRES VALORISATIONS :

- <u>Soutien au recyclage des matériaux récupérés hors collecte sélective (SRM)</u> : **37 441,05€** pour le soutien de 1 989,21T d'acier issu de mâchefers et 180,94T d'aluminium issu de mâchefers. Ce soutien est reversé en intégralité aux EPCI.
- Soutien valorisation énergétique des emballages restant dans les OM résiduelles (SVE OMR) : 0€
- Soutien valorisation énergétique des emballages dans les refus issus du centre de tri (SVE Refus) : 0€

Pour les deux soutiens mentionnés ci-dessus, le SVR OMR et le SVR refus, nous n'avons rien perçu en 2018 car la Performance Energétique de notre centre de valorisation des déchets était inférieure à 0,6, suite aux travaux effectués cette année. CITEO a compensé intégralement cette perte par le versement du soutien à la transition d'un montant de 1 050 052,89€ qui est obtenu lors de l'atteinte de 3 objectifs, selon 3 critères :

- Maintien des performances de recyclage par matériau au moins au niveau de celles relevées en 2016 (Critère 1).
- Recherche de moyens d'améliorer les performances environnementales et technico-économiques de la collecte et du tri (Critère 2).
- Fournir un échéancier prévisionnel de mise en œuvre des moyens permettant que l'extension des consignes de tri soit opérationnelle avant fin 2022 (Critère 3).

Pour mémoire, le montant de ce soutien à la transition est dorénavant conservé par le SIDOMPE conformément à la délibération de répartition des soutiens, pour financer les transports des visites du centre de tri, approvisionner et financer les travaux du centre de tri pour le passage à l'extension des consignes de tri, etc.

- Soutien optionnel « <u>Soutien à la connaissance des coûts</u> (Scc) » qui a pour objet d'améliorer la connaissance des coûts afin que la collectivité puisse mesurer l'efficacité de son dispositif de collecte sélective et optimiser les moyens mis en place. Le soutien pour l'année 2018 est de **83 634,44€**, reversé intégralement aux EPCI.

D/ EVOLUTION DES SOUTIENS GLOBAUX :

- Année 2018 → 7,21€/hab. (population SIDOMPE : 463 068 habitants)
- Année 2017 → 7,03€/hab. (population SIDOMPE : 459 358 habitants)



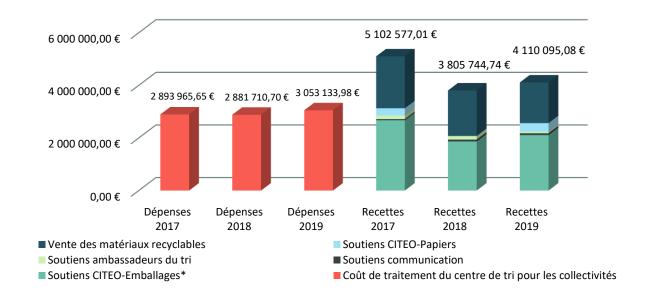
DOMPE

Les bénéfices financiers

En 2019, les collectivités du Sidompe ont perçu 4 110 095,08 € de recettes, pour une dépense de traitement des emballages ménagers de 3 053 133,98 €.

	2019 30 643 tonnes emballages 467 446 habitants			
	€HT	€HT / tonne	€HT / habitant	
Coût du tri pour les collectivités	3 053 133,98 €	99,64 €	6,53 €	
	€HT	€HT /tonne	€HT / habitant	
Soutiens CITEO-Emballages *	2 109 555,44 €	68,84 €	4,51 €	
Soutiens communication (n-1)	69 460,20 €	2,27€	0,15 €	
Soutiens ambassadeurs du tri (n-1)	60 000,00 €	1,96 €	0,13 €	
Soutiens CITEO-Papiers 2018 (tonnage 2017)	325 607,84€	10,63€	0,69 €	
Vente des matériaux recyclables (n)	1 545 471,60€	50,43 €	3,31€	
Recettes du tri reversées aux collectivités	4 110 095,08 €	134,13 €	8,79 €	
LE TRAITEMENT DU TRI SELECTIF	€HT	2019 €HT / tonne	€HT / habitant	
RAPPORTE AUX COLLECTIVITES :	1 056 961,10 €	34,49 €	2,26 €	

^{*} Emballages : versements acomptes 2019 (n) : 1 650 000€, et liquidatif 2018 (n-1) : 459 555,44€



Affiché le



ID: 078-257800375-20200309-DEL_2020_03_06-BF

Les soutiens du mobilier



Eco-Mobilier est l'Eco-organisme des Déchets d'Eléments d'Ameublements (DEA).

Les 12 déchèteries qui en ont la capacité sont dotées de bennes dédiées au mobilier (ou DEA: Déchets d'équipements d'ameublement).

Ces bennes ont permis d'éviter les coûts de collecte et de traitement des DEA, estimés à 488 445,88 € en 2018 par Eco-Mobilier*.

Le nouveau contrat 2018 prévoit que **seul le mobilier recyclé ou valorisé avec un fort rendement énergétique peut bénéficier de soutiens financiers,** et ce, conformément à l'agrément, ce qui a provoqué une baisse des montants des soutiens versés :

	2014	2015	2016	2017	2018					
	Versés en 2015	Versés en 2016	Versés en 2017	Versés en 2018	Versés en 2019					
DEA collectés en mélange (encombrants en porte-à-porte, bennes TV, Bois et Ferrailles des										
	déchèt	eries)								
Tonnages de DEA estimés en déchèteries	1 396.65 2 365.81 2 352.99 997.99									
Tonnages de DEA estimés PAP	2 425,27 T	4 699,55 T	699,55 T 5 044,62 T		5 757,10 T					
DEA	collectés en be	enne Eco-mobili	er							
Tonnages de DEA séparés	71,14 T	440,34 T	1 022,49 T	1 813,80 T	2 538,7 T					
	COMMUN	ICATION								
Soutiens communication	0€	2 364 €	8 145,75 €	5 065 €	9 134,10 €**					
TOTAL										
Tonnages de DEA collectés 3 893,06 T 7 505,70 T 8 420,10 T 7 755,26 T										
Soutiens financiers versés par Eco-Mobilier	119 568,48 €	207 213,28 €	218 177,33 €	221 691,59 €	177 169,45 €					

^{*} Coût calculé sur la base du coût moyen national constaté (collecte et traitement) pour atteindre les performances de recyclage et de valorisation.

Contrat 2019

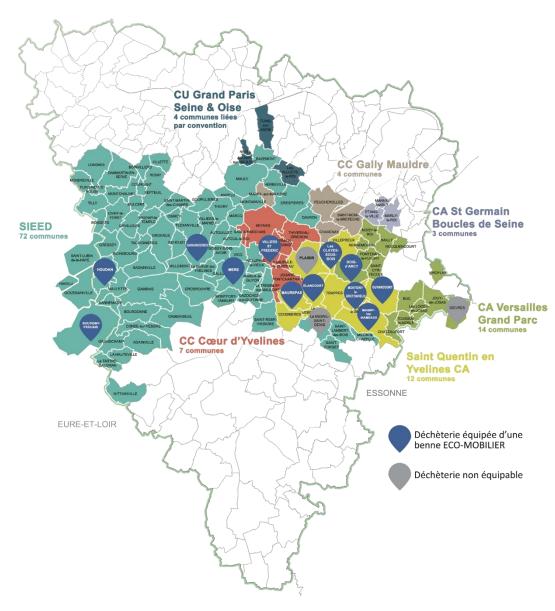
Eco-Mobilier prend en charge les coûts de la collecte séparée et participe aux coûts de la collecte non séparée sur la base d'un barème national. Les soutiens sont répartis comme suit :

- Soutien forfaitaire pour les déchèteries avec collecte séparée des DEA (2 500 € / an);
- Soutien forfaitaire pour les déchèteries avec collecte non-séparée des DEA (1 250 € / an);
- Soutiens variables relatifs à la collecte séparée des DEA proportionnels à la quantité de DEA (20 €/tonne DEA collectée);
- Soutiens variables relatifs à la collecte non séparée, proportionnels à la quantité de DEA estimée dans les encombrants et en déchèterie (bennes bois, ferraille et tout-venant) (montant variable en fonction de la provenance et du mode de traitement);
- Soutien information et communication : 0,05€ / habitant pour la collecte non séparée et 0,10€ / habitant pour la collecte séparée.

^{**} Le Sidompe a bénéficié de 4 403,35 € pour la communication réalisée lors des visites.



Répartition des bennes Eco-Mobilier sur le territoire du Sidompe



12 bennes Eco-Mobilier sont installées sur les déchèteries du territoire

2014

- **Bois d'Arcy** (CA de Versailles Grand Parc)
- Méré (SIEED)
- Elancourt (SQY CA)

2016

- Villiers-Saint-Frédéric (CC Cœur d'Yvelines)
- Montigny-le-Bretonneux (SQY CA)

2017

- **Guyancourt** (SQY CA)
- Magny-les-Hameaux (SQY CA)
- Maurepas (SQY CA)
- Houdan (SIEED)
- Les Clayes-sous-Bois (SQY CA)
- **Garancières** (SIEED)
- **Boutigny-Prouais** (SIEED)

3 déchèteries ne peuvent pas être équipées : Bièvres (CA de Versailles Grand Parc), Le Mesnil-Saint-Denis (SIEED) et Plaisir (SQY CA).





LES ELEMENTS FINANCIERS

Le compte administratif 2019

Le Compte Administratif 2019 présente au 31 décembre 2019 un excédent de fonctionnement de 6 569 253,51€ et un déficit d'investissement de 2 567 799,00 € soit un résultat excédentaire global de 4 001 454,51 € qui, compte tenu des restes à réaliser en investissement de 3 400 911,00 € est ramené à 600 543,51 €.

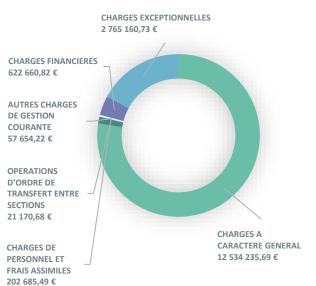
Les principaux éléments étant repris ci-dessous :

			Chapitre		Réalisations
	F	D	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	12 534 235,69 €
	F	D	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	202 685,49 €
	F	D	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	21 170,68 €
	F	D	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	57 654,22 €
	F	D	66	CHARGES FINANCIERES	622 660,82 €
	F	D	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 765 160,73 €
FONCTIONNEMENT				TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	16 203 567,63 €
Ξ	F	R	013	ATTENUATIONS DE CHARGES	12 247,16 €
Ę	Ė	R	70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	19 056 763,70 €
E.	F	R	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 701 430,72 €
2	F	R	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 332,56 €
윤	Ė	R		PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 332,30 € 47,00 €
	H.	11	7.7	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	22 772 821,14 €
				EXCEDENT DE CLOTURE	6 569 253,51€
	- 1	D	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	5 142 051,16 €
	1	D	905	EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS	9 514,80 €
	1	D	913	TRAVAUX AMENAGEMENTS SUR LE SITE	-
	1	D	914	TRAVAUX D'OPTIMISATION DU CVD / UVE	18 646 046,13 €
		D	915	TRAVAUX DE MODERNISATION DU CENTRE DE TRI	18 230,00 €
NVESTISSEMENT				TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	23 815 842,09 €
SSE	- 1	R	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	21 170,68 €
E S	1	R	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	5 035 368,21 €
Ş	- 1	R	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	5 000 000,00 €
_	- 1	R	914	TRAVAUX D'OPTIMISATION DU CVD / UVE	84 914,45€ €
				TOTAL DES RECETTES	10 141 453,34 €
				Excédent N-1 reporté en investissement (001)	11 106 589,75 €
				TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	21 248 043,09 €
				DEFICIT DE CLOTURE	- 2 567 799,00 €
				EXCEDENT GLOBAL	4 001 454,51 €
		ESULT CLOT		RESTES A REALISER	3 400 911,00 €
	JL	3201		SOLDE DISPONIBLE	600 543,51 €

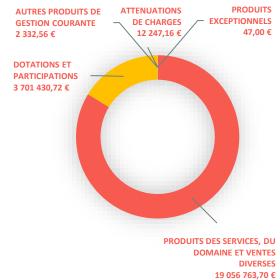


Le fonctionnement

Dépenses 16 203 567,63 €

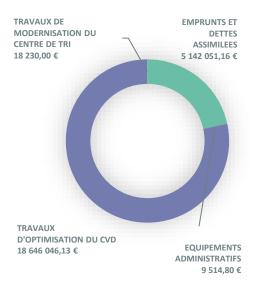


Recettes 22 772 821,14 €

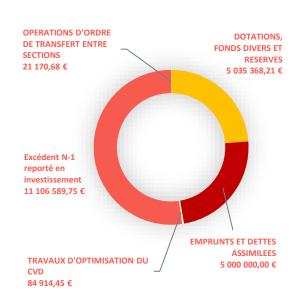


Les investissements

Dépenses 23 815 842,09 €



Recettes 21 248 043,09 €





CONCLUSIONS

Les performances de recyclage

Performances soutenues par CITEO

Performances de recyclage des emballages ménagers d'un habitant du Sidompe transmises par CITEO ne prenant pas en compte les papiers, ni les gros de magasin (en kilo par an) :

				2013					
TOTAL (kg /hab /an)	35,81	36,54	35,89	37,34	37,72	38,23	39,36	39,14	39,78

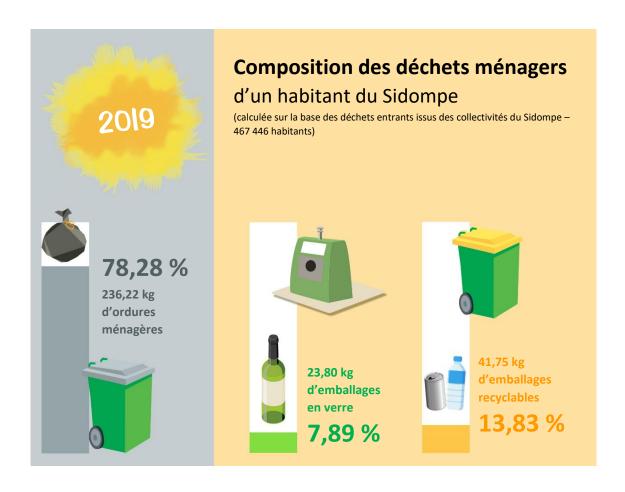
Base population CITEO 2014 à 2016 : 455 330 habitants Base population CITEO 2017: 459 358 habitants Base population CITEO 2018 : 463 068 habitants

Soit une performance pour l'année 2018 au SIDOMPE de 39,78 kg/hab répartie en :

- 16,99 kg/hab emballages légers
- 22,78 kg/hab emballages verre

La performance nationale de recyclage pour l'année 2018 est de 50 kg/hab d'emballages ménagers par habitant dont 18 kg d'emballages légers et 32 kg d'emballages en verre.

Performances réelles du SIDOMPE









Les bénéfices environnementaux du recyclage

Votre tri a permis d'économiser l'équivalent en CO₂ correspondant à environ 1 700 tours de la Terre!

Votre tri de 11 201,70 T d'emballages en verre



Votre tri de 5 854,08 T de Papiers, Cartons et Tétra



Votre tri de 29,56 T d'aluminium



Bénéfices environnementaux

Une économie en CO2 de 4 672 565 kg

Soit un parcours en voiture de 42 095 989 km

Une économie d'énergie de 46 688 686 Mégajoules

Soit une consommation énergétique équivalente à 7 183 202 jours de Télévision

Une économie d'énergie de

Soit une consommation énergétique équivalente à 10 165 jours de Télévision

66 160 Mégajoules

Une économie en CO2 de 227 612 kg

Soit un parcours en voiture de 2 050 518 km

Une économie d'énergie de 3 900 797 Mégajoules

Soit une consommation énergétique équivalente à 600 127 jours de Télévision

Fabrication de nouveaux produits

24 890 180 Bouteilles de 75 cL

1 297 330 rouleaux de papier toilette et 21 337 380 boites à chaussures

8 660 cadres de vélo de course ou 17 320 cadres de trottinette

Votre tri de 1 368,68 T de plastique PET



Votre tri de 503,78 T de plastique PEHD



Votre tri de 461,65 T d'acier



Bénéfices environnementaux

Une économie en CO2 de 3 176 706 kg

Soit un parcours en voiture de 28 614 993 km

Une économie d'énergie de 36 697 048 Mégajoules

Soit une consommation énergétique équivalente à 5 645 805 jours de Télévision

Une économie en CO2 de 1057938 kg

Soit un parcours en voiture de 9 533 029 km

Une économie d'énergie de 14 654 960 Mégajoules

Soit une consommation énergétique équivalente à 2 254 416 jours de Télévision

Une économie en CO2 de 680 472 kg

Soit un parcours en voiture de 6 131 174 km

Une économie d'énergie de 3 769 834 Mégajoules

Soit une consommation énergétique équivalente à 579 832 jours de Télévision

6 000 lave-vaisselles ou

6 460 m de rail de train

Fabrication de nouveaux produits

711 715 couettes ou 7 939 710 ours en peluche 577 330 arrosoirs ou

Affiché le



ID: 078-257800375-20200309-DEL_2020_03_06-BF

LEXIQUE

ADT Ambassadeur du tri: Chargé d'information sur le tri et le recyclage qui a des missions de communication de proximité: animation, porte-à-porte, préparation et intervention dans les réunions publiques, actions vers les publics relais, interventions dans les écoles.

AMO Assistant à maîtrise d'ouvrage

BOAMP Bulletin officiel d'annonces des marchés publics

BOUES Déchets produits par une station d'épuration à partir des effluents liquides

CA Communauté d'agglomération

CAO Commission d'appel d'offres

CAP Contrat pour l'action et la performance (CITEO – Barème F)

CC Communauté de communes

CGCT Code Général des Collectivités Territoriales

CREM Conception Réalisation Exploitation Maintenance (marché public de type CREM)

CS Comité Syndical

CSS Commission de suivi de site

CT Centre de tri

CU Communauté urbaine

CVD Centre de valorisation des déchets ménagers

DEA Déchets d'équipements d'ameublement

DGS Directrice Générale des Services

DMA Déchets ménagers et assimilés

DOB Débat d'orientation budgétaire

DRIEE Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie

ECT Extension des consignes de tri

ELA / TETRA Emballages liquides alimentaires

EMR Emballages Ménagers Recyclables

EPCI Etablissement Public de Coopération Intercommunale

ETP Equivalent temps plein

FIBREUX Ensemble des déchets papiers, cartons, cartons de déchèteries et Gros de Magasin

FMA Fond Mouvant Alternatif (type de camion)

GATEAUX DE FILTRATION Résidus et particules solides retenus à l'occasion d'opérations de filtration

GDM Gros de Magasin (cartons et papiers dont la qualité ne permet pas le recyclage dans la catégorie Cartons ou JRM)

GPS&O Grand Paris Seine et Oise

GTA Groupe Turbo-Alternateur

IDF lle de France

ISDD Installation de Stockage de Déchets Dangereux

JOUE Journal Officiel de l'Union européenne

JRM Journaux, Revues, Magazines (Ancienne consigne de tri. Remplacée aujourd'hui par « Tous les papiers se recyclent. »)

MJ Mégajoule

MPGP Marché Public Global de Performance

NOTRe Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe)

NOx Oxydes d'azote

OM Ordures ménagères

PAP Porte à porte

PAV Point d'apport volontaire

PEHD Polyéthylène haute densité (bouteilles ou flacons plastiques souvent opaques)

PET Polyéthylène téréphtalate (bouteilles ou flacons plastiques souvent transparents foncés ou clairs)

REFIOM Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères

REP Responsabilité Elargie du Producteur

RESOP Réseau Ouest Parisien

RGPD Règlement Général sur la Protection des Données

SADT Soutien par l'action pour les ambassadeurs du tri

SAS Soutien à l'action de sensibilisation auprès des citoyens

SCC Soutien à la connaissance des coûts

SCOM Sensibilisation par la communication

SCS Soutien au service de la collecte sélective

SDIS Service Départemental d'Incendie et de Secours

SIDOMPE Syndicat intercommunal pour la destruction des ordures ménagères et la production d'énergie

SIEED Syndicat intercommunale d'évacuation et d'élimination des déchets de l'ouest Yvelines

SPS Sécurité et Protection de la Santé (La coordination S.P.S vise à prévenir les risques et à prévoir l'utilisation de moyens communs lors

d'un chantier de bâtiment ou de génie civil où interviennent plusieurs entrepreneurs ou travailleurs indépendants)

SQY CA Saint-Quentin-en-Yvelines Communauté d'Agglomération

SRM Soutien au recyclage des matériaux récupérés hors collecte sélective

STEP Station d'Épuration

SVE Refus Soutien à la valorisation énergétique des emballages restant dans les refus issus du centre de tri

SVE OMR Soutien à la valorisation énergétique des emballages restant dans les ordures ménagères résiduelles

TEOM Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

TETRA / ELA Emballages liquides alimentaires

TGAP Taxe générale sur les activités polluantes

UVE Unité de valorisation énergétique

VALORISATION ENERGETIQUE Utilisation d'une source d'énergie résultant du traitement des déchets (électricité, chaleur...)

VALORISATION MATIERE Mode de traitement des déchets permettant leur réemploi, leur réutilisation ou leur recyclage

Affiché le



ID: 078-257800375-20200309-DEL_2020_03_06-BF

ANNEXE 1 - LISTE DES COMMUNES

Adhérents:

1 Syndicat Intercommunal de collecte des déchets

Le SIEED

Adainville, Andelu, Auteuil-le-Roi, Autouillet, Bazainville, Bazemont, Bazoche-Sur-Guyonne, Béhoust, Boinvilliers, Boissy-sans-Avoir, Bourdonné, Boutigny-Prouais, Civry-la-Forêt, Condé-sur-Vesgre, Courgent, Crespières, Dammartin-en-Serve, Dannemarie, Davron, Flexanville, Flins-Neuve-Eglise, Galluis, Gambais, Gambaiseul, Garancières, Goupillières, Goussainville, Grandchamp, Gressey, Grosrouvre, Havelu, Herbeville, Houdan, La Hauteville, Le Mesnil-Saint-Denis, La Queue-lez-Yvelines, Le Tartre-Gaudran, Le Tremblay-sur-Mauldre, Les Boissets, Longnes, Marcq, Mareil-le-Guyon, Maule, Maulette, Meré, Millemont, Milon-La-Chapelle, Mittainville, Mondreville, Montainville, Montchauvet, Montfort-l'Amaury, Mulcent, Neauphle-le-Vieux, Orgerus, Orvilliers, Osmoy, Prunay-le-Temple, Richebourg, Rosay, Saint-Forget, Saint-Lambert-des-Bois, Saint-Lubin-de-la-Haye, Saint-Martin-des-Champs, Saint-Rémy-l'Honoré, Septeuil, Tacoignières, Thoiry, Tilly, Vicq, Villette, Villiers-le-Mahieu.

3 Communautés d'Agglomération

C.A. de Versailles Grand Parc Bailly, Bièvres, Bois d'Arcy, Buc, Chateaufort, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, Les-Loges-en-Josas, Noisy-le-Roi, Rennemoulin, Le Chesnay-Rocquencourt (partie Rocquencourt uniquement), Saint-Cyr-l'Ecole, Toussus-le-Noble, Viroflay.

C. A. Saint Germain Boucles de Seine

Etang-la-Ville, Mareil-Marly, Marly-le-Roi.

Saint Quentin en Yvelines C. A.

Coignières, Elancourt, Guyancourt, La Verrière, Les Clayes-Sous-Bois, Magny-les-Hameaux, Maurepas, Montigny-le-Bretonneux, Plaisir, Trappes, Villepreux, Voisins-le-Bretonneux.

2 Communautés de Communes

C.C. Cœur d'Yvelines

Beynes, Jouars-Pontchartrain, Neauphle-le-Château, Saint-Germain-de-la-Grange, Saulx-Marchais, Thiverval-Grignon, Villiers-Saint-Frédéric.

C.C. Gally Mauldre

Chavenay, Feucherolles, Mareil-sur-Mauldre, Saint-Nom-la-Bretèche.

Convention:

1 Communauté Urbaine

C.U. Grand Paris Seine et Oise

Aulnay-sur-Mauldre, Flins-sur-Seine, Les Alluets-le-Roi, Nezel.



Envoyé en préfecture le 11/03/2020

Reçu en préfecture le 11/03/2020

Affiché le



ID: 078-257800375-20200309-DEL_2020_03_06-BF



SIDOMPE

Z.A. du Pont Cailloux - Route des Nourrices 78850 THIVERVAL-GRIGNON Tél. 01 30 81 03 91 - Fax. 01 34 81 29 79 SYNDICAT MIXTE e-mail : info@sidompe.fr